## EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA.

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

## **COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7597 SÉANCE DU 31 mars 2025

### Sont présents:

Pierre PicardGrand ChefDenis «Kalo» BastienChef familialCarlo Gros-LouisChef familial

Dave Laveau Chef familial (absent)

René «Wellie» Picard Chef familial Stéphane B. Picard Chef familial William Romain Chef familial

Daniel Sioui Chef familial (absent)

Yves Sioui Chef familial

Tina Durand Secrétaire

#### APPORT MONÉTAIRE- PROJET KWAYAWEH

Attendu que le 24 septembre 2020, une convention de société en commandite (Convention) est intervenue entre le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), à titre de commanditaire unique de la Société d'Investissement Wendat, S.E.C. (SIW) et Corporation SIW inc., à titre de commandité;

Attendu que la Convention a été amendée le 2 novembre 2023;

Attendu qu'en vertu des paragraphes 1.1.12.1, 3.3.1 et 11.1 de la Convention, le CNHW doit être consulté préalablement à la prise de décisions importantes par SIW quant à l'investissement d'un montant supérieur à 500 000 \$;

Attendu que SIW et Immostar Développement inc. ont procédé à la constitution de la Société en commandite Önonta' (SEC Önonta') afin de réaliser le projet immobilier résidentiel Kwayaweh, situé dans le secteur Önonta' sur la terre désignée du lot 3-8 du territoire de Wendake (Projet);

Attendu que dans le cadre du Projet, SIW doit verser via SEC Önonta' un apport total de 1 925 250,00 \$;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE				
CE _	31 mars  SECRÉTAIRE TINA DURAND	2025	Résolution adoptée à l'unanimité	

# EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA.

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

## **COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7597 SÉANCE DU 31 mars 2025

#### APPORT MONÉTAIRE- PROJET KWAYAWEH

Attendu que la résolution #7521 Constitution de sociétés projets – Société en commandite Ya'ndiyahta, adoptée le 27 mai 2024, a autorisé un premier apport du CNHW à SIW au montant de 926 339 \$ et que SIW a ensuite versé cette somme à SEC Önonta';

Attendu que l'état d'avancement actuel du Projet justifie que le CNHW procède au versement complet à SIW de l'apport prévu au montage financier, soit une somme de 988 911,00 \$;

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Yves Sioui, appuyé par le Chef familial Denis Bastien, et résolu:

- D'autoriser le paiement par le Conseil de la Nation huronnewendat (CNHW) d'une somme de 988 911,00 \$ à la Société d'Investissement Wendat, S.E.C. (SIW);
- D'émettre un avis favorable à SIW pour que cette dernière effectue l'investissement dans la Société en commandite Önonta' aux fins du Projet Kwayaweh;
- D'autoriser le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, de même qu'à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 2 de 2

VR A	AIE COPIE CERTIFIÉE		
CE	31 mars	2025	Résolution adoptée à
	Mina Duand		l'unanimité

SECRÉTAIRE TINA DURAND